

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je suis persuadé que cette affaire préoccupe beaucoup le député comme nous d'ailleurs. Des négociations sont en cours à ce sujet avec les autorités de la Communauté européenne.

Comme le sait le député, les menaces de la Communauté européenne viennent en réaction aux mesures que le gouvernement a prises pour tenter de ralentir les très fortes exportations de veau et de bœuf de la Communauté européenne. Nous essayons d'en arriver à une solution satisfaisante de ce problème. Je suis très conscient des préoccupations du député et je le tiendrai au courant du déroulement des négociations.

\* \* \*

### LES BANQUES

#### LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'AIDE GOUVERNEMENTALE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En début d'après-midi, la ministre d'État chargée des Finances a annoncé que le gouvernement prenait part à un projet de sauvetage de la Banque commerciale du Canada. Cette opération représente 60 millions de dollars de deniers publics offerts directement par le gouvernement fédéral sous forme de paiement sans intérêt, et 60 autres millions qui viendront des habitants de l'Alberta, également par le truchement de leur gouvernement. La ministre d'État a dit que rien ne nous permettait de savoir que la banque en question était en difficulté jusqu'au 14 mars courant. Le ministre des Finances peut-il confirmer si un représentant de l'Inspecteur général des banques l'a informé en septembre dernier que cette banque était en difficulté?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je puis confirmer au chef du Nouveau parti démocratique qu'en effet, l'Inspecteur général des banques m'a signalé en septembre qu'il était au courant des difficultés dans lesquelles se trouvait la Banque commerciale du Canada et qu'il surveillait de près la situation, comme le veut l'usage lorsque des banques réalisent des gains insuffisants.

Il n'a pas été question à l'époque du risque d'insolvabilité de la banque. Le risque a été porté à l'attention de l'Inspecteur général des banques le 14 mars, comme ma collègue l'a dit plus tôt à la Chambre. Nous avons réagi rapidement à l'avertissement donné par la Banque commerciale du Canada l'Inspecteur général des banques, qui a immédiatement demandé notre intervention, à la ministre d'État et à moi-même.

#### LE RÔLE DES BANQUES À CHARTE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, les propos du ministre divergent de l'impression laissée par la ministre d'État à 13 heures aujourd'hui, lorsqu'elle a déclaré que le gouvernement n'avait aucune idée, avant le 14 mars, des difficultés dans lesquelles se trouvait la banque. Le ministre des Finances nous dit maintenant que c'est en septembre dernier qu'il a appris que la banque était en difficulté, ou du moins que cette situation a été portée à son attention.

Comme le gouvernement propose de faire payer aux contribuables 120 millions de dollars par le truchement du Trésor

fédéral et du gouvernement de l'Alberta, en prêts sans intérêt en vue de sauver cette banque, pourquoi n'a-t-il pas mis à profit le temps qui s'est écoulé depuis septembre dernier pour demander aux banques à charte du Canada—qui sont les plus rentables du monde—d'assumer leur responsabilité dans le secteur privé en intervenant et en faisant le nécessaire pour rationaliser cette banque sans faire intervenir les contribuables canadiens dans une opération de sauvetage?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je tiens à préciser ce que je dis au député n'est pas du tout incompatible avec la déclaration faite par la ministre d'État avant le déjeuner. Elle a déclaré à ce moment-là, ce que j'ai répété il y a un instant, que lorsque l'Inspecteur général des banques a été informé du problème, il a surveillé de plus près la banque, selon la procédure habituelle, comme il le ferait dans toute situation où les opérations courantes d'une banque à charte sont en baisse. Au cours de cette période, la banque a fait l'objet d'une surveillance continue, mais sa solvabilité n'a pas été remise en question jusqu'à ce qu'elle reçoive brusquement la nouvelle qu'elle devait passer en charges certaines de ses opérations en Californie. Lorsque cette nouvelle est arrivée, il s'est avéré qu'une autre intervention du gouvernement du Canada était nécessaire et nous avons réagi très rapidement.

#### ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, on me dit que le genre de surveillance exercée par le gouvernement s'est résumé à l'envoi d'employés de l'Inspecteur général des banques, à deux ou trois reprises, qui ont visité la Banque commerciale du Canada puisque l'on savait qu'elle était en difficulté depuis septembre dernier. Ce n'est sûrement pas une forme de contrôle excessif. Étant donné que de nombreux contribuables canadiens risquent de perdre de l'argent, le gouvernement est-il prêt à prendre deux mesures? D'abord, mettre sur pied immédiatement un comité spécial de la Chambre pour examiner les modalités de la solution proposée par le gouvernement? Ensuite, accepterait-il que le comité étudie pendant deux mois tout ou plus, la réglementation concernant les banques et les sociétés de fiducie pour présenter à la Chambre des recommandations précises et éviter que ce genre de situation ne se répète?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je me permettrai de signaler au député qu'il s'agit d'un cas très particulier. C'est un cas extrêmement rare dans les milieux bancaires. C'est ce qui explique, je pense, que le système bancaire canadien soit considéré comme un des plus sûrs au monde.

**Des voix:** Bravo!

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Permettez-moi de rappeler au député ce que ma collègue a dit avant le déjeuner. Elle met la dernière main à une étude sur les institutions financières, laquelle sera publiée sous peu et portera justement sur l'importante question de la réglementation et de la surveillance des banques. Je crois qu'à ce moment-là les députés auront amplement l'occasion de faire des recommandations et aussi de donner leur avis sur les pratiques courantes de l'Inspecteur général